

Matr'en cause



Vue sur la nouvelle école



Le mot du Syndic



Chères Matranaises,
Chers Matranais,

Le 8 mars dernier, les citoyennes et les citoyens de Matran renouvelaient leur exécutif en élisant ou en réalisant les sept membres

du Conseil communal. Visiblement c'est le choix de la stabilité dans la continuité qui a prévalu. Au nom de l'ensemble de mes collègues, je tiens à vous adresser nos plus sincères remerciements pour la confiance témoignée. Forts de ce soutien, nous poursuivrons notre engagement avec détermination et conviction, dans un esprit constructif et toujours au service de la population. Mais avant de parler du futur qui sera abordé dans le prochain numéro du Matr'en cause, permettez-moi, dans cette édition consacrée aux comptes, de tirer un premier bilan et de dresser un inventaire certainement non-exhaustif des réalisations de ces cinq dernières années.

La législature qui s'achève avait débuté en 2021 dans l'insécurité liée au Covid. Malgré cela, sur la base d'un important travail préparatoire, outre le chantier privé de Champ-Riond, les grands travaux qui ont parfois éventré le village ont été lancés : le développement du chauffage à distance (CAD), sous la responsabilité du Groupe E, la réfection complète de la Route de la Maison-Neuve, la rénovation majeure de nos réseaux d'eau avec la mise

en séparatif et l'amélioration de l'adduction, l'arrivée de la fibre optique, la création d'un giratoire et de deux nouveaux arrêts de bus à l'entrée nord du village, la mise aux normes de la Loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand) de deux autres arrêts de bus et le déplacement de celui des Glycines vers Ecole, la mise en place de la Zone 30, le chantier de la nouvelle halte Avry-Matran et de son chemin d'accès, la reprise du passage sous-voie de l'ancienne gare, la réfection et la création de passerelles sur nos sentiers pédestres, le lancement du chantier de l'école, l'aménagement et l'ouverture de la crèche Matr'Envol, le changement de l'éclairage public et du terrain de foot, sans oublier le lancement de l'étude pour la rénovation et la transformation de l'ancienne école et la création d'un cabinet médical de groupe à la Route de la Forge.

Si ces chantiers sont la partie visible, souvent contraignante pour les habitantes et les habitants, le travail en coulisses n'a pas manqué non plus : le passage au nouveau plan comptable MCH2 et ses conséquences sur nos comptes (la somme du bilan est passée de 8,7 millions à plus de 18 millions), la mise en place du Réseau Santé Sarine (RSS) et la réorganisation qui en a découlé pour certaines structures locales, notamment le service du feu, les discussions d'ordre institutionnel entre les communes de notre district faisant suite à la disparition forcée de l'Agglo et, en parallèle, sous l'égide de la Préfecture, la naissance puis le

Suite en page 4

Assemblée communale du 23 avril 2026 convocation en page 3

Sommaire

Le mot du Syndic	1
Sommaire	2
Convocation à l'Assemblée communale	3
Le mot du Syndic (suite)	4
Comptes 2025	
Comptes de résultats	5
Comptes des investissements	6-7
Comptes des investissements (suite)	
Investissements terminés en 2025	8
Investissements terminés en 2025 (suite)	
Bilan	9
Planification financière 2026-2030	
Adoption des statuts de la nouvelle association de communes "Arcia Région culturelle"	10
Adoption des statuts de la nouvelle associa- tion de communes "Arcia Région cultu- relle" (suite)	11-12
13 ans au service de Matran : MERCI Jean-Luc	13
Distribution d'eau potable de la commune de Matran	14
Service de repas à domicile	
Séance d'information et de prévention	15
Invitation à participer à une conférence sur le thème "Cette mémoire qui nous joue (parfois) des tours"	16
Engins électriques, véhicules tendance Comment circuler ?	17
Renouvellement du site pédagogique	18
UNISOLI - 15ème concours de solistes du Giron des musiques de la Sarine	19
Marché artisanal du samedi 30 mai 2026 ...	20
80ème anniversaire du FC Matran	21
Bibliothèque régionale d'Avry	22
Agenda	23
Concours no 1/2026	24



Impressum

Matr'en cause

Parution 2-3 fois par année
Case postale
1753 Matran

Editeur:

Commune de Matran

Coordination:

Administration communale :
Mireille Mauron

Photos:

Commune de Matran

Impression:

media f imprimerie SA
1700 Fribourg

Tirage:

1030 exemplaires

Prochaine parution:

Juin 2026

Administration communale Tél. 026 402 12 12
Rte de l'Ecole 6
Case postale
1753 Matran

E-mail: commune@matran.ch
Site Internet: www.matran.ch



Convocation à l'Assemblée communale

Les citoyennes et citoyens de la commune de Matran sont convoqués à l'Assemblée communale du

**jeudi 23 avril 2026 à 20 h 00
à la halle de gym de Matran**

Tractanda:

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 16 décembre 2025¹ (ce PV ne sera pas lu; il peut être consulté en ligne sur notre site Internet : www.matran.ch ou commandé au bureau communal).
2. Planification financière 2026-2030.
3. Comptes 2025¹, rapport de l'organe de révision et préavis de la Commission financière.
4. Adoption des statuts de la nouvelle association de communes "Arcia Région culturelle".¹
5. Informations du Conseil communal.
6. Divers.

Le Conseil communal

¹ Les documents sont disponibles sur notre site Internet www.matran.ch ou peuvent également être obtenus auprès de l'administration communale.

Le mot du syndic (suite)

renforcement de l'Association Régionale de la Sarine (ARS), la mise au point complexe de nos règlements relatifs à l'accueil extrafamilial de jour (préscolaire et accueil extra-scolaire), le renforcement de la sécurité informatique, la gestion en continu de nos infrastructures scolaires pour le bien des élèves et des enseignants, des permis de construire en veux-tu en voilà, une surveillance permanente de la situation financière de la commune, la préparation des budgets et des comptes, d'innombrables décisions en lien avec la vie de et dans la commune, etc.

A ce dernier propos, il convient de relever l'immense travail fourni non seulement par les Conseillers communaux, mais également par toutes les personnes qui portent avec nous le souci du bien-être et du bien-vivre au sein de notre commune. Je ne peux ici ni tout citer, ni nommer tout le monde mais, sans préjudice pour personne, je me dois de relever l'engagement des membres des commissions : Matr'événements, celle des Juniors et celle des Séniors, de la commission d'intégration et d'accompagnement et de toutes les autres qui font vivre le village, à l'instar de toutes les sociétés locales. Sans eux, pas de Fête du village, pas de 1er août, pas de St-Nicolas ou de Fenêtres de l'Avent ni de Fête de la châtaigne, pas de Noël des aînés ni de matchs aux cartes le mercredi, pas de camps de ski ni de colonie, pas de tournoi de pétanque, pas de St-Patrick, pas de match de foot ni de Matr'un, pas d'animations pour la jeunesse et j'en oublie certainement beaucoup. Que toutes et tous reçoivent ici mes sincères remerciements pour leur disponibilité, leur enthousiasme et leur motivation remarquables.

Pour qu'une commune vive bien, il est indispensable que ses institutions, son organisation et son administration fonctionnent. Ces cinq dernières années, malgré les changements intervenus en cours de route, le départ de Stéphanie Colella et le retour de Simon Gabaglio, la démission de Nicolas Rérat et l'arrivée de votre serviteur puis finalement le remplacement de Michael Studer par Francesca Venteicher, le Conseil communal a toujours maintenu un mode de fonctionnement collégial dans le respect des uns et des autres. L'administration et le service technique, malgré un gros souci de santé qui a éloigné l'un de ses membres de son bureau durant quelques mois, bien suppléé tant

par ses collègues que par le Conseil, ont tenu parfaitement leur rôle de soutien et de support aux membres du Conseil et à la population en général. Le personnel de la voirie et nos concierges, à qui je joins le personnel de la déchetterie, ont quant à eux quotidiennement entretenu notre cadre de vie pour qu'il soit propre, sûr et convivial, quelles que soient les circonstances. Merci à toutes et à tous pour le travail accompli. Il n'y a plus qu'à continuer ainsi pour le bien de tous.

Finalement, il me reste à vous remercier vous, chers Matranaises et chers Matranais, habitants de longue date comme nouveaux arrivants, de votre compréhension pour notre travail, de votre patience durant tous ces chantiers, de votre soutien dans les multiples projets qui vous ont été soumis et de nous donner les moyens de nos ambitions, pour aujourd'hui et pour demain.

Avant de conclure, permettez-moi encore une dernière observation : si au 31.12.2020, Matran comptait 1'584 habitantes et habitants, nous sommes aujourd'hui plus de 2'000 (pour être précis : 2'093 au 31.12.2025), soit une augmentation de plus d'un quart de la population en seulement cinq ans. Une évolution remarquable, porteuse de dynamisme, mais qui implique également de nouveaux défis à relever.

Je vous invite à découvrir ce numéro du Matr'en cause ainsi que, si vous le souhaitez, le rapport annuel 2025, disponible au bureau communal ou sur notre site internet. J'espère également vous retrouver nombreuses et nombreux le 23 avril prochain à l'occasion de la dernière Assemblée communale de la présente législature.

François Butty, Syndic



Chantier nouvelle école

Comptes 2025

Comptes de résultats

Le bouclage des comptes 2025 dégage un bénéfice de CHF 1'143'830.83 alors qu'un déficit de CHF 191'400.00 ressortait du budget 2025, soit un écart de CHF 1'335'230.83.

Le résultat de l'exercice comptable 2025 est excellent et s'explique principalement par une recette extraordinaire de CHF 600'000.00 liée à l'impôt sur le bénéfice des personnes morales 2024.

Il faut relever également des rentrées fiscales supérieures aux prévisions budgétaires s'agissant des droits de mutations (+ CHF 280'000.-) ainsi que pour l'impôt sur le bénéfice des personnes morales 2025 (+ CHF 250'000.-). Cet impôt, lié au bénéfice des sociétés situées sur le territoire communal,

était pourtant en constante diminution ces dernières années suite à l'entrée en vigueur de la réforme fiscale des entreprises.

Il sera intéressant d'observer si cette tendance à la hausse se confirmera durant les prochaines années. Pour rappel, une provision avait été constituée pour atténuer les effets de cette réforme dont le solde s'élève encore à CHF 500'000.00 au 31.12.2025. Il n'est toutefois pas nécessaire de prélever dans cette provision dans le cadre du bouclage des comptes 2025.

Par ailleurs, les dépenses ont globalement bien été maîtrisées en comparaison avec les montants portés au budget. Il faut également tenir compte de certains crédits budgétés qui n'ont pas été utilisés durant l'exercice comptable 2025.

Des informations plus détaillées seront présentées lors de l'Assemblée communale du 23 avril 2026.

Jean-Luc Dumoulin, Conseiller communal

Comptes de résultats

	Comptes 2025		Budget 2025		Comptes 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration générale	922'482.26	47'501.25	903'800.00	53'300.00	859'148.28	52'569.46
Ordre et sécurité publics, défense	205'802.70	45'318.45	239'900.00	43'700.00	376'391.34	41'770.35
Formation	2'768'909.09	272'902.28	2'782'800.00	239'500.00	2'626'943.64	252'059.02
Culture, sports et loisirs	452'725.40	1'871.00	449'300.00	1'900.00	492'266.62	20'798.10
Santé	817'480.40	3'300.10	858'600.00	5'000.00	820'218.10	6'233.00
Prévoyance sociale	1'241'679.11	57'019.10	1'162'500.00	56'100.00	1'025'734.48	20'222.50
Trafic et télécommunications	1'039'295.63	58'939.30	1'221'400.00	111'100.00	990'628.81	64'266.05
Protection de l'environnement et aménagement du territoire	1'352'230.22	1'138'909.69	1'170'600.00	896'500.00	1'270'075.34	1'033'026.94
Economie publique	64'565.33	54'355.80	66'400.00	56'500.00	73'906.73	75'118.25
Finances et impôts	531'596.80	8'860'480.80	596'300.00	7'796'600.00	311'890.60	7'656'745.02
Totaux	9'396'766.94	10'540'597.77	9'451'600.00	9'260'200.00	8'847'203.94	9'222'808.69
Résultat	1'143'830.83		191'400.00		375'604.75	

Comptes des investissements

Les dépenses nettes relatives aux investissements 2025 s'élèvent à CHF 5'082'362.42 alors que le budget prévoyait des dépenses de l'ordre de CHF 6'149'500.00.

Les dépenses principales engagées en 2025 concernent naturellement la transformation de l'école à hauteur de CHF 3'170'000.00 mais aussi la crèche à Champ-Riond pour un peu plus de CHF 620'000.00.

Ces comptes des investissements comprennent également les montants dépensés pour les principaux crédits d'investissement votés ces dernières années tels que l'assainissement de l'éclairage public et celui du terrain de football, la mise aux normes des arrêts de bus et le déplacement de l'arrêt « Glycines » ainsi que la réfection et le remplacement de conduites et collecteurs de nos réseaux d'eau.

On y retrouve aussi les dernières dépenses liées à certains crédits d'investissement comme la mise

en place de la « zone 30 » ou la construction du nouveau giratoire de Champ-Riond.

Nous devons relever que le coût final à la charge de la Commune de la mise en place d'un giratoire et aménagement de deux arrêts de bus sur la route cantonale (Champ-Riond), projet voté en 2019, est finalement plus élevé que prévu pour un montant de quelque CHF 106'000.00. Ceci s'explique essentiellement par l'augmentation des coûts de construction subie ces dernières années, surtout à la suite de la guerre en Ukraine et par quelques aménagements supplémentaires non prévus lors de la planification de cet important objet.

Les comptes des investissements 2025 sont détaillés aux pages suivantes qui comprennent également les investissements qui se sont achevés l'année dernière. Ce ne sont pas moins de 15 investissements pour lesquels les décomptes finaux ont pu être établis en 2025 (cf. tableau en pages 8 et 9).

Jean-Luc Dumoulin, Conseiller communal

Comptes des investissements

Objets	Budget voté	Crédits utilisés fin année précédente	Crédits utilisés en 2025	Total investissements
Participation à la réfection de la jonction autoroutière (2018)	356'000.00	0.00	0.00	0.00
Assainissement du stand de tir de Rosé (2018)*	186'500.00	229'797.40	0.00	229'797.40
Réfections urgentes de collecteurs et mise en séparatif (2019)	1'500'000.00	575'334.86	292'379.40	867'714.26
Mise en place d'un giratoire et aménagement de deux arrêts de bus sur la route cantonale (Champ-Riond) (2019)	1'200'000.00	1'364'592.71	155'055.94	1'519'648.65
Partic. de tiers au giratoire de Champ-Riond (2019)	-800'000.00	-776'902.15	-236'196.95	-1'013'099.10
Mise en place de nouveaux collecteurs secteur Champ-Riond (2019)	1'500'000.00	400'203.35	274'867.60	675'070.95
Partic. de tiers collecteurs Champ-Riond (2019)	-675'000.00	-6'764.20	-0.00	-6'764.20
Report en page 7	3'267'500.00	1'720'476.22	486'105.99	2'206'582.21

Comptes des investissements

Objets	Budget voté	Crédits utilisés fin année précédente	Crédits utilisés en 2025	Total investissements
Report de la page 6	3'267'500.00	1'720'476.22	486'105.99	2'206'582.21
Mise en place de nouvelles conduites d'eau potable secteur Champ-Riond (2019)	160'000.00	101'061.10	0.00	101'061.10
Aménagement de la TransAgglo (2019)	2'250'000.00	24'131.97	28'443.18	52'575.15
<i>Partic. de tiers TransAgglo (2019)</i>	<i>-2'250'000.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>
Crédit d'étude complexe scolaire (2020-2021)	1'050'000.00	785'299.20	0.00	785'299.20
Vente de la parcelle 96 RF de Matran (2021)	-1'190'000.00	0.00	0.00	0.00
Mise en place de la zone 30 km/heure (2021)	780'000.00	632'600.15	143'744.90	776'345.05
Réfection de la route de la Maison-Neuve (2021)	450'000.00	438'829.50	0.00	438'829.50
Mise en séparatif du collecteur du secteur Maison-Neuve - Route de l'Eglise (2021)	1'330'000.00	1'304'480.20	0.00	1'304'480.20
Remplacement des conduites d'eau potable du secteur Maison-Neuve - Route de l'Eglise (2021)	180'000.00	165'669.00	0.00	165'669.00
Mise en séparatif du collecteur du secteur Route de l'Arney - Route de l'Eglise (2021-2022)	1'180'000.00	1'165'817.70	0.00	1'165'817.70
Remplacement des conduites d'eau potable du secteur Route de l'Arney - Route de l'Eglise (2021)	120'000.00	114'883.35	0.00	114'883.35
Mise en séparatif du collecteur du secteur Sentier de la Gare (2021)	460'000.00	14'548.50	175'435.40	189'983.90
Remplacement des conduites d'eau potable du secteur Sentier de la Gare (2021)	100'000.00	0.00	0.00	0.00
Crédit d'étude pour l'agrandissement de la STEP de Villars-sur-Glâne (2022)	150'000.00	102'100.00	0.00	102'100.00
Création d'une crèche à Champ-Riond (2023)	790'000.00	58'301.00	623'568.66	681'869.66
Agrandissement et rénovation du complexe scolaire (2023)	12'800'000.00	1'366'111.70	3'169'999.09	4'536'110.79
Mise aux normes arrêts de bus Tire et Glycines (2023)*	160'000.00	122'407.85	13'093.00	135'500.85
Remplacement conduite Rte de l'Ecole (2023)	300'000.00	288'678.05	0.00	288'678.05
Mise aux normes arrêt de bus Matran Village (2024)*	130'000.00	122'448.50	7'564.00	130'012.50
Déplacement arrêt de bus Glycines à Ecole (2024)*	205'000.00	48'852.55	163'257.35	212'109.90
Augmentation débit souscrit CEFREN (2024)	134'000.00	0.00	132'500.00	132'500.00
Report en page 8	22'556'500.00	8'576'696.54	4'943'711.57	13'520'408.11

Matr^{en}assemblée

Objets	Budget voté	Crédits utilisés fin année précédente	Crédits utilisés en 2025	Total investissements
Report de la page 7	22'556'500.00	8'576'696.54	4'943'711.57	13'520'408.11
Remplacement conduite secteur Rte du Levant (2024)	57'000.00	0.00	48'148.90	48'148.90
Assainissement de l'éclairage public (2024)	200'000.00	0.00	174'025.85	174'025.85
Assainissement de l'éclairage de terrain de foot (2024)	70'000.00	0.00	60'227.90	60'227.90
Etude rénovation de l'ancienne école (2025)	310'000.00	0.00	0.00	0.00
Réaménagement du Parc de l'Ecole (2025)*	230'000.00	0.00	0.00	0.00
Total des investissements	23'423'500.00	8'576'696.54	5'226'114.22	13'802'810.76
Raccordements secondaires eau potable (crédits liés)			0.00	
Taxes de raccordement eau potable (crédits liés)			-81'525.60	
Taxes de raccordement eau usée (crédits liés)			-62'192.20	
Total des investissements 2025			-5'082'396.42	

* subventions à recevoir

Investissements terminés en 2025

Objets	Voté lors de l'Assemblée du....	Budget voté	Crédits dépensés	Différence par rapport au budget
Mise en place d'un giratoire et aménagement de deux arrêts de bus sur la route cantonale (Champ-Riond)	17/12/2019	1'200'000.00	1'519'648.65	319'648.65
Participation de tiers au giratoire de Champ-Riond (2019)	17/12/2019	-800'000.00	-1'013'099.10	-213'099.10
Reste à la charge de la commune		400'000.00	506'549.55	106'549.55
Mise en place de nouveaux collecteurs secteur Champ-Riond	17/12/2019	825'000.00	668'306.75	-156'693.25
Mise en place de nouvelles conduites d'eau potable secteur Champ-Riond	17/12/2019	160'000.00	101'061.10	-58'938.90
Réfection de la route de la Maison-Neuve	14/12/2021	450'000.00	438'829.50	-11'170.50
Mise en séparatif du collecteur du secteur Maison-Neuve - Route de l'Eglise	14/12/2021	1'330'000.00	1'304'480.20	-25'519.80
Remplacement des conduites d'eau potable du secteur Maison-Neuve - Route de l'Eglise	14/12/2021	180'000.00	165'669.00	-14'331.00
Mise en séparatif du collecteur du secteur Route de l'Arney - Route de l'Eglise	14/12/2021 +14/12/2022	1'180'000.00	1'165'817.70	-14'182.30
Remplacement des conduites d'eau potable du secteur Route de l'Arney - Route de l'Eglise	14/12/2021	120'000.00	114'883.35	-5'116.65
Crédit d'étude pour l'agrandissement de la STEP de Villars-sur-Glâne	14/12/2022	150'000.00	102'100.00	-47'900.00
Création d'une crèche à Champ-Riond	10/05/2023	790'000.00	681'869.66	-108'130.34
Remplacement conduite Rte de l'Ecole	19/12/2023	300'000.00	288'678.05	-11'321.95
Augmentation débit souscrit CEFREN	16/05/2024	134'000.00	132'500.00	-1'500.00
Totaux		6'019'000.00	5'670'744.86	-348'255.14

Objets	Voté lors de l'Assemblée du....	Budget voté	Crédits dépensés	Différence par rapport au budget
Report de la page 8		6'019'000.00	5'670'744.86	-348'255.14
Remplacement conduite secteur Rte du Levant	CFM Urgent	57'000.00	48'148.90	-8'851.10
Assainissement de l'éclairage public	18/12/2024	200'000.00	174'025.85	-25'974.15
Assainissement de l'éclairage de terrain de foot	18/12/2024	70'000.00	60'227.90	-9'772.10
Totaux		6'346'000.00	5'953'147.51	-392'852.49

Bilan

	Situation au 1.1.2025	Situation au 31.12.2025
ACTIF		
Disponibilités et placements à court terme	1'664'985.82	392'771.46
Créances	2'822'200.63	2'463'076.47
Actifs de régularisation	753'424.20	946'643.22
Placements financiers à long terme	15'200.00	30'200.00
Immobilisations corporelles patrimoine financier (PF)	7'206'500.00	7'442'481.00
Immobilisations corporelles patrimoine administratif (PA)	15'115'968.72	20'217'781.64
Immobilisations incorporelles PA	0.00	0.00
Prêts PA	0.00	0.00
Participations, capital-social PA	240'001.00	220'001.00
Total de l'actif	27'818'280.37	31'712'954.79
PASSIF		
Engagements courants	1'158'328.39	1'032'147.27
Engagements financiers à court terme	-36'488.25	-36'474.50
Passifs de régularisation	486'118.40	539'432.78
Engagements financiers à long terme	9'545'624.85	12'293'409.50
Provisions à long terme	500'000.00	500'000.00
Engagement envers les financements spéciaux et les fonds des capitaux de tiers	18'365.68	16'786.80
Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	3'292'757.73	3'565'803.29
Préfinancements	1'247.45	1'247.45
Réserve liée au retraitement (Introduction MCH2)	1'953'106.36	1'757'551.61
Excédent ou découvert du bilan	10'899'219.76	12'043'050.59
Total du passif	27'818'280.37	31'712'954.79

Jean-Luc Dumoulin, Conseiller communal

Planification financière 2026-2030

La Loi sur les communes prévoit que la planification financière des communes soit présentée régulièrement à l'Assemblée communale. La planification financière est établie une fois par année après le bouclage des comptes. Dans les faits, il s'agit de prendre en compte les cinq dernières années comptables pour planifier les cinq années suivantes.

Suite à l'introduction du modèle comptable MCH2 dans le canton de Fribourg en 2021, c'est la première fois que le Conseil communal peut vous présenter une planification financière établie sur la base de chiffres réels et non estimés.

Pour cette planification, nous avons récolté les données des comptes 2021 à 2025. En fonction des chiffres obtenus pour ces 5 années passées, nous avons pu établir une planification financière pour les années 2026 à 2030 qui tient compte notamment des investissements conséquents en cours et à venir ainsi que de l'augmentation significative de notre population.

Les tendances financières qui ressortent de cette planification, accompagnées de divers graphiques, seront présentées lors de l'Assemblée communale du 23 avril 2026.

Jean-Luc Dumoulin, Conseiller communal

Adoption des statuts de la nouvelle association de communes "Arcia Région culturelle"

Chères habitantes, chers habitants,

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les agglomérations le 1er janvier 2021, l'Agglomération de Fribourg (Agglo) doit être dissoute et ses tâches reprises par d'autres entités. Arcia Région culturelle, imaginée par un Comité de pilotage présidé par la Préfète de la Sarine, a pour but de reprendre les tâches liées à la promotion culturelle ainsi que les missions de Coriolis Infrastructures, afin de créer une entité dédiée à la culture régionale.

En 2024, l'Agglo et Coriolis c'est

- 5,2 millions de francs pour la culture régionale
- 74 entreprises culturelles régionales soutenues
- Des soutiens aux associations et fondations, aux infrastructures culturelles et à la politique culturelle régionale.

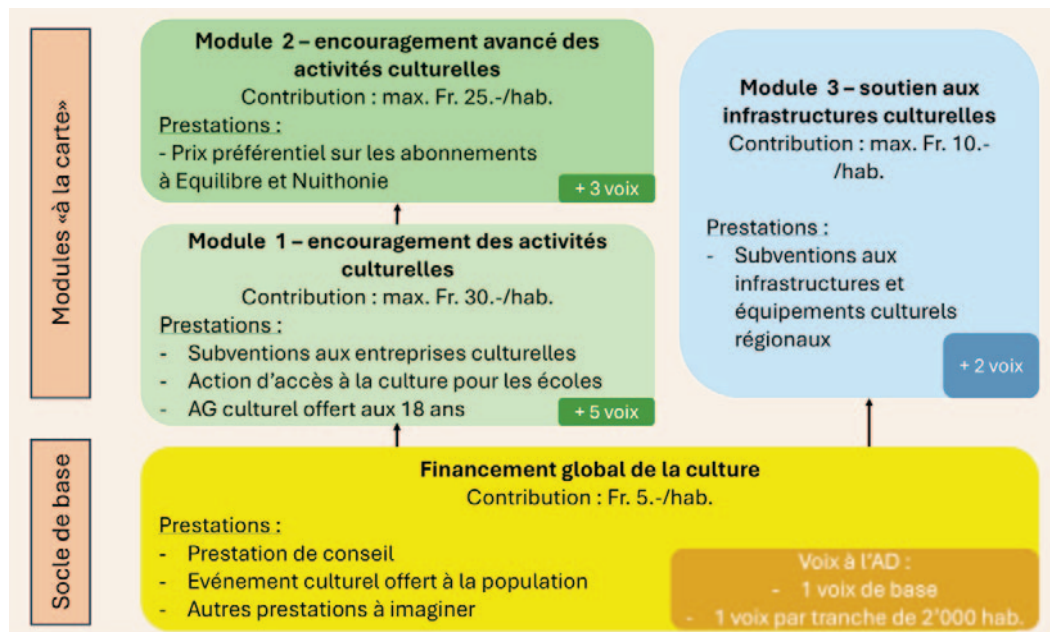
Principe de la Région culturelle

Arcia Région culturelle est une association de communes au sens des articles 109 ss de la LCo.

Buts statutaires :

- définir une stratégie et des objectifs culturels régionaux, et assurer leur mise en œuvre ;
- encourager, dans la mesure où elles sont d'importance régionale, les activités culturelles, l'émergence artistique ainsi que l'accès et la participation culturelle ;
- soutenir les infrastructures culturelles d'importance régionale ;
- assurer l'exploitation, par le biais de la Fondation Équilibre et Nuithonie, des théâtres Équilibre et Nuithonie dans la vision de la stratégie et des objectifs culturels régionaux ;
- participer à l'élaboration et au développement de la stratégie culturelle coordonnée fribourgeoise, conformément aux dispositions de la LEAC.

Une adhésion à la carte, selon les modules suivants :



Chaque module donne accès à des prestations spécifiques et renforce la participation de la commune dans la gouvernance de l'association.

Particularités des statuts

Liens avec la future loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC)

Afin de garantir la cohérence avec la future LEAC, les missions et responsabilités des régions culturelles qui y sont définies sont reprises, de même que la terminologie employée. L'association est ainsi éligible comme « région culturelle » au sens de la LEAC.

Particularités des organes

Comité de direction (Comité) : composé de 9 à 11 membres, il comprend de droit un représentant de chaque commune souscrivant à l'ensemble des modules. Les membres complémentaires sont désignés en veillant à une représentation régionale équitable.

Assemblée des délégués (AD) : pour chaque commune, le nombre de voix est déterminé selon sa population et son engagement : une voix de base, une voix par tranche de 2'000 habitants, ainsi qu'un nombre de voix lié aux contributions complémentaires (cinq, trois ou deux, selon le module).

Commissions : une commission culturelle et une commission pour les infrastructures. Elles sont

dépolitisées et présidées par l'un de leurs membres. Le coordinateur régional en assure le secrétariat et le suivi. Leurs membres proviennent du milieu culturel et de toute discipline jugée pertinente.

Coordinateur régional de la culture : responsable de la gestion de l'association, de la coordination administrative et du déploiement de la stratégie culturelle régionale. Il représente l'association auprès des tiers.

Présidence : par principe, l'AD désigne la présidence parmi les membres du Comité. Elle peut toutefois élire une personne tierce (qui n'est pas membre d'un conseil communal) ; dans ce cas, celle-ci dispose d'une voix consultative uniquement.

Le missionnement

Par le biais de contrats et de subventions, l'association peut se lier à des entreprises culturelles afin de définir des objectifs politiques et culturels, tout en clarifiant les attentes et en sécurisant les financements.

Suite page 12

Matr^{en}assemblée

Les bénéficiaires

De manière générale, les bénéficiaires des prestations sont toujours établis (siège ou domicile) dans l'une des communes finançant le module concerné.

Cas particulier : la Fondation Équilibre et Nuithonie (FEN)

La FEN fait l'objet d'un article spécifique en raison de son historique (la FEN étant le fruit direct d'une volonté collective de communes) et de sa reconnaissance suprarégionale. Le financement de ses infrastructures est assuré par la région et encadré par un mandat de prestation.

La situation particulière de Matran

La commune de Matran participe déjà aujourd'hui au financement de la culture régionale en étant membre à la fois de l'agglomération de Fribourg et de Coriolis infrastructures.

La participation financière actuelle correspond à l'ensemble des modules proposés dans Arcia Région culturelle.

Dans ces conditions, le Conseil communal estime qu'il serait cohérent que Matran adhère pleinement à la nouvelle structure et souscrive l'ensemble des modules proposés. Cette option présente plusieurs avantages importants :

- elle garantit que la contribution financière communale reste comparable à celle déjà versée aujourd'hui ;

- elle participe à assurer l'accès à une offre culturelle variée et de qualité dans la région ;
- elle permet de maintenir le soutien régional aux acteurs et institutions culturelles liés à notre commune tout en offrant davantage de contre-prestations culturelles (tarif préférentiel, action d'accès à la culture pour nos classes, AG culturel offert aux jeunes de 18 ans, ...);
- elle assure à la commune de Matran une représentation renforcée au sein de l'Assemblée des délégués et garantit un siège au comité de direction.

Une opportunité pour Matran et pour la culture régionale

La commune de Matran soutient déjà aujourd'hui la culture régionale à travers l'Agglomération de Fribourg et Coriolis Infrastructures, pour un montant par habitant équivalent à l'ensemble des modules proposés. En rejoignant pleinement Arcia Région culturelle, nous pourrions maintenir cet engagement tout en offrant davantage d'opportunités culturelles et de soutiens aux acteurs culturels liés à notre commune. Le Conseil communal est convaincu qu'il s'agit d'un choix cohérent et porteur d'avenir pour que la culture continue de faire vivre, rayonner et rassembler notre région.

Simon Gabaglio, Conseiller communal



13 ans au service de Matran : MERCI Jean-Luc



Début septembre 2013, il y a près de 13 ans, Monsieur Jean-Luc Dumoulin rejoignait le Conseil communal, succédant en cela à Monsieur Jacques Vultier. Il a alors repris le dicastère des finances et la responsabilité du cimetière.

Jean-Luc est une personne réservée dont la parole mérite toujours une écoute attentive. Il ne s'exprime jamais à la légère : chacune de ses interventions, particulièrement appréciée, enrichit en profondeur les réflexions du Conseil et contribue à l'émergence de solutions et de décisions solides et éclairées.

Près de treize années passées au Conseil communal, ce sont d'innombrables séances, des séminaires de préparation, l'élaboration rigoureuse des budgets, la recherche de financements pour permettre à tes collègues de concrétiser leurs projets, un contrôle attentif et constant des factures et des paiements, ainsi qu'un soutien précieux au boursier communal et au personnel administratif. C'est aussi l'établissement des comptes, les échanges avec la commission financière et les réviseurs et, par ses interventions toujours mesurées et pertinentes, ce rappel salutaire à la prudence lorsque l'enthousiasme pouvait emporter les prévisions de dépenses. MERCI Jean-Luc de ton apport et de ton soutien durant toutes ces années.

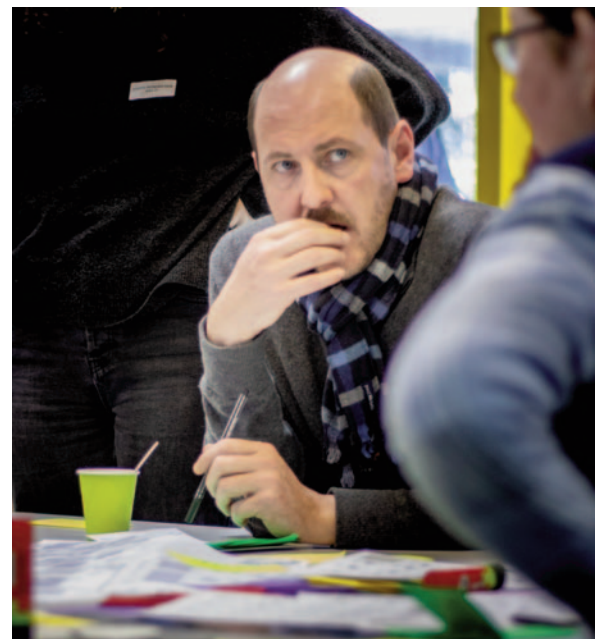
La responsabilité du cimetière, si elle peut paraître plus calme, implique un sens de l'organisation et

de la négociation imposée par les circonstances, sachant qu'en plus il faut maintenir de très bonnes relations tant avec les autorités paroissiales qu'avec les édiles de la commune voisine d'Avry. MERCI Jean-Luc d'avoir su trouver le bon ton en toutes circonstances.

Il convient d'ajouter que Monsieur Dumoulin a été un très fidèle représentant de la Commune au sein des instances régionales, soit en tant que membre du Conseil et membre du bureau du Conseil d'agglomération, soit en tant que membre du Comité de direction de Coriolis infrastructures pour soutenir la culture régionale. Finalement, MERCI Jean-Luc d'avoir représenté la Commune au sein du Conseil d'administration de la société coopérative de la Résidence de l'Arney pour entretenir le bien-être de ses résidents.

Cher Jean-Luc, d'ici peu, tes lundis soir retrouveront leur liberté. Profites-en pleinement... sans jamais perdre le souvenir des précieux moments partagés avec tes collègues du Conseil.

Au nom du Conseil communal
François Butty, Syndic



Distribution d'eau potable de la commune de Matran



Devoir d'information des distributeurs d'eau potable

L'ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016 (OPBD) prescrit (art. 5) que toute personne qui exploite des infrastructures d'eau potable distribuée aux consommateurs est tenue d'informer ceux-ci au moins une fois par année, de manière exhaustive, au sujet de sa qualité.

En 2025, au total environ 141'000 mètres cube d'eau potable ont été fournis au réseau de la commune par les sources de Matran à raison de 48 % du volume et par le CEFREN (Consortium pour l'alimentation en eau de la ville de Fribourg et des communes voisines) pour 52 % du volume.

Nous énumérons ci-dessous les principales données concernant la provenance de l'eau :

Ressource	Producteur	Type	Traitement	Part de distribution
Mueses	Matran	Nappe	Déferrisation : Oxygénation et filtration rapide	48%
Tuffière	Eau de Fribourg	Source	Ultraviolet	30%
Hofmatt	Eau de Fribourg	Nappe	Ultraviolet	0.5%
Station de Port-Marly (Lac de la Gruyère)	CEFREN	Surface	Pré-ozonation avec floculation Filtre à sable Ozonation Filtre à charbon actif Chloration (bioxyde de chlore)	10%
Prouvin	Villars-sur-Glâne	Nappe	Ultraviolet ⁽¹⁾	3.5%
Pont-Neuf	Villars-sur-Glâne	Source		2%
Bouleyres	Gibloux	Nappe		6%

⁽¹⁾ Traitement à l'entrée du réservoir de Villars-sur-Glâne

Au total, huit échantillons d'eau potable ont été prélevés dans le réseau de la commune durant l'année 2025. Toutes les analyses effectuées étaient conformes aux normes en vigueur.

Le tableau ci-dessous présente les valeurs moyennes de dureté et de teneur en nitrate de l'eau potable :

Paramètre	Valeur	Remarque
Dureté totale	24 degrés français	Eau moyennement dure
Teneur en nitrate	2 mg/l	La tolérance légale est de 40 mg/l.

A noter encore que le site www.eaupotable.ch regroupe les informations sur la qualité de l'eau d'un grand nombre de communes de toute la Suisse, dont celles de notre commune.

Tout complément d'information peut être obtenu auprès de SINEF SA à Givisiez :

Tél. : 026 350 11 60

Site internet : www.sinef.ch

Email : info@sinef.ch

Service de repas à domicile



La commune met à disposition des personnes à mobilité réduite, que ce soit de manière temporaire ou permanente, un service de livraison de repas à domicile.

Ce service est accessible sur demande auprès de l'administration communale. Les livraisons ont lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis à midi, y compris durant les périodes de fêtes.

La tournée est assurée tout au long de l'année par des bénévoles dévoués, qui sont rétribués pour leur engagement ainsi que pour l'utilisation de leur véhicule.

Nous recherchons actuellement de nouveaux bénévoles pour renforcer l'équipe. Chaque personne choisit librement les semaines qui lui conviennent, ce qui représente en moyenne une intervention toutes les 6 à 8 semaines.

Si cette mission vous intéresse et que vous souhaitez contribuer à un service essentiel pour le bien-être de toutes et tous, vous pouvez vous inscrire auprès de l'administration communale au **026 402 12 12**.

Nous vous remercions vivement pour votre intérêt et votre soutien à ce service de proximité.

Dominique Chenaux, Conseiller communal

Séance d'information et de prévention

Pour aider les seniors à se défendre contre les arnaques en ligne, par téléphone et à domicile, l'ARS et la Commune de Gibloux invitent tous les seniors à participer à une séance de prévention qui aura lieu **le 20 avril à 10h00**, à la salle de la Tuffière à Corpataux.



Association
Régionale
de la Sarine



COMMUNE DE
Gibloux



**PRO
SENECTUTE**
PLUS FORTS ENSEMBLE

L'objectif de cette séance co-organisée par la Police cantonale Fribourg, la Commune de Gibloux, Prosenectute Fribourg et l'Association régionale de la Sarine sera de présenter aux seniors les moyens les plus couramment utilisés par les criminels pour piéger les seniors, ainsi que les astuces pour les éviter.

Un moment d'échange permettra de poser des questions directement aux intervenants et un apéritif convivial sera offert par la Commune de Gibloux.

La commission Séniors de Matran vous invite à participer à une conférence sur le thème



**Le jeudi 7 mai 2026 à 14h00
à la salle paroissiale de Matran**

Une conférence grand public, donnée par M. Paolo Meda, ancien professeur à l'Université de Genève, pour comprendre ce qu'est la mémoire, pourquoi en avons-nous besoin, où se situe-t-elle, comment fonctionne-t-elle, pourquoi peut-elle nous faire défaut, comment peut-on la protéger ?



Paolo Meda a étudié et pratiqué la médecine en Belgique, puis s'est formé en sciences biomédicales en Suisse, Angleterre et Etats Unis. Il a alors rejoint la Faculté de Médecine de l'Université de Genève, où il a été nommé professeur ordinaire et a successivement dirigé deux départements de la section de médecine fondamentale. Ses recherches ont porté principalement sur les mécanismes de communication entre les cellules de plusieurs organes essentiels au bon fonctionnement du corps humain. Elles ont donné lieu à plus de 300 publications scientifiques, pour lesquelles il a été retenu dans le classement 2025-2026 des meilleurs scientifiques médicaux en Suisse, établi par la plateforme éducative Research.com.

Dominique Chenaux, Conseiller communal



Police intercommunale
Prévention

Villars-sur-Glâne / Givisiez / Granges-Paccot
Corminboeuf / Matran

Engins électriques, véhicules tendance

Comment circuler ?

Cyclomoteurs légers		Gyropodes électriques	Fauteuils roulants motorisés	Cyclomoteurs lourds	Cyclomoteurs rapides	
25 Km/h Moteur électrique ou assistance électrique au pédalage E-Trottinettes max. 20 km/h			25 km/h Moteur électrique	25 km/h Moteur électrique ou assistance électrique au pédalage	45 km/h Assistance électrique au pédalage	30 km/h Moteur électrique ou thermique
≤ 0.5 kW	≤ 2 kW		≤ 2 kW	≤ 2 kW	≤ 1 kW	≤ 1 kW ≤ 50 cm³
≤ 20 kg			Poids non réglementé	≤ 450 kg	≤ 200 kg	
Largeur ≤ 1.00 m						
2 places (+ 2 places assises protégées pour enfants ou 1 place, si 4 places assises protégées pour enfants sont aménagées Véhicules sans siège, tels qu'une trottinette électrique : 1 place			1 place Jusqu'à 10 km/h 2 places admises	Nombre de places assises: Une charge utile libre de 65 kg par place assise pour adultes nécessaire	1 place Siège pour enfants démontable et sécurisé admis	
Règles de circulation identiques à celles applicables aux cyclistes ; en outre : Respecter les limitations de vitesse générales et signalées. Les personnes âgées de moins de 16 ans ne sont pas autorisées à transporter un passager.						
Symbole (Vélo)				Symboles (Vélo) / (Cyclomoteur)		
—	Les personnes à mobilité réduite peuvent utiliser les zones réservées aux piétons en adaptant leur conduite			- Interdiction de circuler pour les cyclomoteurs applicables - Dérogations signalées à l'obligation d'emprunter les pistes cyclables		
Sans immatriculation Pas de plaque de contrôle	Immatriculation obligatoire Plaque de contrôle pour cyclomoteurs	Véhicules > 10 km/h : Immatriculation obligatoire Plaque de contrôle pour cyclomoteurs		Immatriculation obligatoire Plaque de contrôle pour cyclomoteurs		
Sans permis de conduire dès 16 ans Avec permis de conduire de catégorie M dès 14 ans		Sans permis de conduire dès 16 ans pour les véhicules dont la vitesse n'excède pas 20 km/h, sinon cat. M (possible avant 14 ans avec une autorisation cantonale)		Permis de conduire de catégorie M		

Les autres engins électriques légers non mentionnés ci-dessus :

Ils ne sont considérés ni comme des « engins assimilés à des véhicules », ni comme des cyclomoteurs. Ces engins ne sont **pas autorisés sur les aires de circulation publique**, car ils ne possèdent pas de réception par type et/ou ne remplissent pas les exigences techniques applicables.

Vous pouvez trouver plus d'informations sur le site internet : <https://www.acopol.ch/prevention/>

Police intercommunale
Route du Petit-Moncor 1F | 1752 Villars-sur-Glâne
Tél. : 026 407 78 17 | Fax : 026 407 78 10 | Courriel : police.intercommunale@acopol.ch
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 08h00 à 11h30 et de 13h45 à 17h00



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Renouvellement du site pédagogique

Forêt de Moncor à Villars-sur-Glâne

au Bois
de mon
Cœur im Wald
meines
Herzens



Venez découvrir la forêt sous un angle nouveau !

Six mascottes vous invitent dans un monde passionnant et méconnu que ce soit sous terre ou dans les airs.

Le **champignon mycorhizien** vous présentera son action essentielle à la vie des arbres et au développement de son système racinaire. Explorez sa grande toile et découvrez son message caché.

L'**écureuil** perché là-haut dans la canopée vous révélera ses secrets : sa stratégie pour se protéger des prédateurs, ses soucis à la suite du dépérissement des vieux hêtres dû aux canicules.

Le **triton** vous accueillera dans ses étangs et la futaie des géants, arbres centenaires aux histoires improbables à écouter sur place. Dévoilera l'importance de la biodiversité et des milieux humides pour sa survie et celle de nombreuses espèces animales.

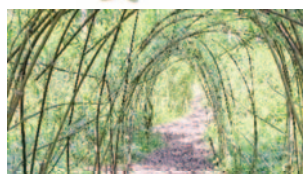
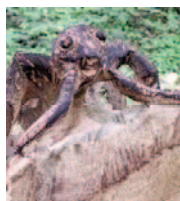
Le **geai des chênes** vous guidera sur sa passerelle à plus de 10 mètres de hauteur au sein des couronnes de bouleaux, érables, tilleuls et mélèzes. Racontera l'impact du terrible ouragan Lothar de 1999 et les défis de la forêt face aux changements climatiques.

La **chauve-souris** vous immergera dans les secrets de sa vie nocturne : son appétit gargantuesque d'insectes de nuit, l'importance de ses déjections dans le cycle de la vie au sol, ou encore, la qualité de l'eau fournie par ce grand filtre naturel de l'humus forestier.

Le **bostryche typographe** vous exposera sa vie de mineur dans un labyrinthe de galeries sous l'écorce, sa dépendance aux épicéas laminés par le changement climatique et l'importance du bois mort source de vie pour de nombreux insectes.

Le Bois de mon Cœur vous propose bien plus encore :

- Une dizaine de contes à écouter
- Plus de 20 activités didactiques en forêt
- Un sentier botanique et ornithologique
- Une foule d'informations supplémentaires sur le site.



Nous collaborons avec le Musée d'histoire naturelle qui propose des activités chaque dernier dimanche du mois à la Chaumière de la chauve-souris : www.fr.ch/mhnf/la-chaumiere-de-la-chauve-souris

Le clic utile : www.auboisdemoncoeur.ch

Illustrations : Lucie Fiore

Hauterive, janvier 2026

Frédéric Schneider

Ingénieur forestier du 1^{er} arrondissement forestier
Service des forêts et de la nature

Matr'en *musique*

15^e CONCOURS DE SOLISTES
DU GIRON DES MUSIQUES DE LA SARINE

INAUGURATION DE NOS NOUVEAUX UNIFORMES

UNISOLI
22 AU 24 MAI 2026

L'AVENIR AVRY-MATRAN





Matr'en fête MARCHÉ ARTISANAL

Samedi 30 mai 2026

10h - 17h

PARKING DE LA SALLE POLYVALENTE DE MATRAN

**en présence des
SOCIÉTÉS ET ACTEURS LOCAUX**

ENEZ NOMBREUX NOUS REJOINDRE !

Les artisans de la région vous présenteront leurs oeuvres et produits divers et variés. Un moment idéal pour valoriser leur travail et échanger avec eux. Faites leur bon accueil!

Nombreuses animations et activités pour petits et grands proposées par les membres des sociétés locales leur permettant de se mettre sous les projecteurs et de démontrer leur énergie.

Organisation par Matr'événements

event@matran.ch



80^{ème} anniversaire du FC Matran

Chères Matranaises, chers Matranais,

C'est avec un immense plaisir que je vous adresse ces quelques mots à l'occasion du 80^e anniversaire du FC Matran.

Organiser ce jubilé est un honneur, mais aussi une responsabilité : celle de célébrer dignement huit décennies d'histoire, de passion et de vie communautaire.

Depuis 80 ans, le FC Matran est bien plus qu'un club de football. C'est un lieu où se créent des amitiés, où les jeunes évoluent, où les supporters vibrent et où chaque bénévole apporte une pierre essentielle à l'édifice. Ce jubilé est l'occasion de rendre hommage à toutes celles et tous ceux qui, au fil des générations, ont façonné cette belle institution.

Je souhaite remercier chaleureusement :

- l'Amicale des Vétérans du FC Matran qui fête ses 50 ans,
- les bénévoles, sans qui rien de tout cela ne serait possible,
- les entraîneurs et dirigeants, pour leur investissement constant,
- les joueurs, qui font vivre nos couleurs,
- les sponsors et partenaires, pour leur soutien et leur confiance,
- le comité d'organisation, pour son engagement exemplaire,

Nous avons voulu que cette fête soit à l'image du FC Matran : simple, conviviale, chaleureuse et authentique.

J'espère que vous aurez autant de plaisir à la vivre que nous en avons eu à l'organiser.

A ce titre, le programme peut être résumé de la manière suivante :

- jeudi 11 juin > soirée des anciens du FC Matran,
- vendredi 12 juin > tournoi scolaire et **soirée de Gala**,
- samedi 13 juin > **tournoi populaire** et **grande soirée festive**,
- dimanche 14 juin > **brunch convivial**.

N'hésitez pas à aller consulter notre site internet <https://80e-fcmatran.ch/> pour vous inscrire aux festivités et/ou comme bénévole via le QR-code ci-contre.



En célébrant ses 80 ans, le FC Matran se tourne vers l'avenir. Souhaitons au FC Matran encore de nombreuses années de succès, de passion et de belles émotions sportives.

Merci de tout cœur pour votre présence et votre soutien. Vive le FC Matran, et bon jubilé à toutes et à tous !

Avec mes salutations les plus sportives.

Sébastien Dorthe
Président du Comité d'organisation



Le comité (de g. à dr.) : Jean-Luc Dumoulin, Finances, Sébastien Dorthe, Président, Alec von Barnekow, Informatique, Laurence Schafer, Secrétariat, André Suard, Infrastructures, Pierre-Alain Burri, Relation avec FC Matran, Frédéric Andrey, Restauration, Ben Girard, Sponsoring, Jean-Marie Mettraux, Vice-président.

●●●● Agenda des animations

Avril → Juillet

Avril

Mercredi 1	10h-11h	Né pour lire
Mercredi 1	14h30-15h	Chasse aux oeufs de Pâques
Vendredi 24	16h45-18h	Achats Payot (club de lecture 9-12 ans)
Samedi 25	9h-11h	Jeux vidéo en duo enfant-adulte

Mai

Mercredi 6	15h-17h	Jeux de société
Mercredi 20	13h30-15h	Atelier du petit druide
Mercredi 27	14h-15h	Heure du conte
Vendredi 29	16h45-17h45	Club de lecture 9-12 ans

Juin

Vendredi 12	10h-11h	Né pour lire
Mercredi 17	14h-15h	Atelier de sophrologie

Juillet

Mercredi 1	14h-15h30	Atelier carnet de voyage
------------	-----------	--------------------------

●●●● Fermeture estivale

13 au 25 juillet :
ouverture uniquement mercredis et samedis

27 juillet au 16 août :
fermeture estivale

Vendredi 22 au dimanche 24 mai UNISOLI

UNI comme Uniforme, car l'Avenir inaugure son nouvel uniforme.

SOLI comme Soliste, car l'évènement accueille le 15e Concours de solistes du Giron des musiques de la Sarine.

La société de musique L'Avenir se réjouit de vous accueillir prochainement en musique et en fête !

Vendredi 29 mai Mat'run

Sillonnant le village de Matran, cette course d'environ 9 km pour les coureurs et 6,5 km pour les marcheurs, se veut accessible à tous. Elle englobe plusieurs types de terrains et surfaces, quelques vallonnements mais surtout de magnifiques paysages.

Une course pour les enfants a également lieu dès 17h50.

Renseignement sur le site officiel :

www.acpm.ch/mat-run.

Samedi 30 mai Matr'en Fête

Organisé par la Commission Matr'évènement.

Un marché printanier, des animations et de quoi se restaurer.

Jeudi 11 au dimanche 14 juin

80^{ème} anniversaire du FC Matran

Le FC Matran se réjouit de vous accueillir pour célébrer son jubilé.

Samedi 20 juin Tournoi de pétanque de la jeunesse

Si vous souhaitez y participer et passer un bon moment de convivialité, vous pouvez vous inscrire par email à l'adresse suivante :

jeunessematran@gmail.com, ou venez simplement boire un verre en tant que spectateur.

Dimanche 12 au samedi 18 juillet

Colonie de Matran

La colonie se déroulera au chalet "Eggl" à Saanen pour une semaine d'aventures dans l'Oberland bernois. Matr'an Colo se réjouit d'y participer avec toi ! Inscris-toi avec le bulletin d'inscription que tu recevra à l'école.

Samedi 25 juillet

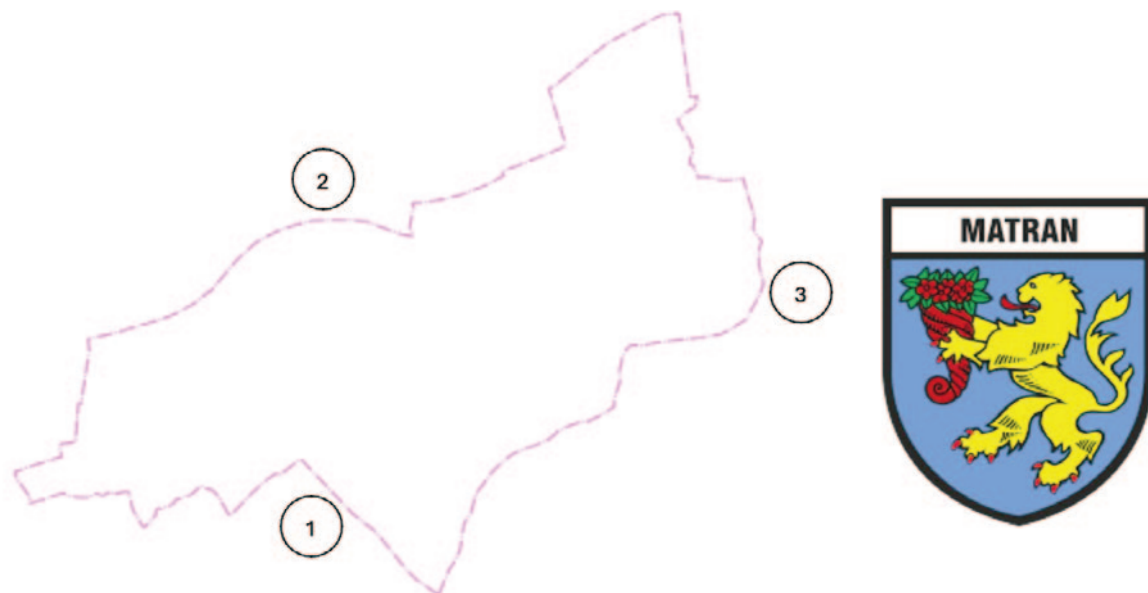
Tournoi de pétanque organisé par l'AJBM

Une belle occasion de se retrouver et de partager un bon moment autour du cochonnet, dans la bonne humeur.

1er août Fête nationale

Cette année la Fête nationale **aura lieu au terrain de foot de Matran** pour les citoyens des communes d'Avry et de Matran. Plus d'informations vous parviendront par un tout-ménage.

CONCOURS N° 1/2026



A. Voici la forme du village de Matran :

Parmi les trois propositions, trouvez à quoi correspondent les numéros :

- | | | |
|----------------------|-------------------|---------------------|
| 1. a. Bois des morts | b. Bois de Murat | c. Bois de Chavagny |
| 2. a. Froideville | b. Nonan | c. Avry-Centre |
| 3. a. Les Muéses | b. Le Moulin-Neuf | c. Bois de Chavagny |

B. Il y a une erreur dans les armoiries de Matran : laquelle ?

✂-----

Solutions : A. 1..... 2..... 3.....

B.

Envoyez ou déposez votre solution à l'administration communale - Concours Matr'en Cause –
Route de l'Ecole 6 – Case postale - 1753 Matran ou par e-mail : commune@matran.ch,
jusqu'au 20 avril 2026.

Parmi les réponses exactes, nous tirerons au sort un(e) gagnant(e) qui **recevra CHF 50.- de récompense !**

Nom : Prénom :

Adresse :

Adresse e-mail :

No de téléphone :

Félicitation à MM. Christophe Burrus et Benoît Guex qui sont les heureux lauréats des concours des deux dernières éditions du Matr'en Cause.